

# PROJET ASSOCIATIF BERLATS ACCUEIL DÉCOUVERTE

## PRÉAMBULE :

Cette charte rappelle les valeurs de l'association.

Une valeur, c'est, pour un groupe de personnes, ce qui est important, ce qui « a de la valeur » et qui pose le fondement de ses actions.

Certaines de ces valeurs ont été posées par les fondateurs à la création de l'association. Au fil du temps et des administrateurs, d'autres sont venues enrichir et marquer plus encore la démarche engagée de l'association.

En œuvrant au sein de l'association, chacun est porteur de ses valeurs, bénévole, administrateur, personnel permanent ou occasionnel... Tous s'engagent à fonder ses actions et ses démarches sur ces bases.

Les valeurs de l'association donnent du sens aux différents projets (projet éducatif, projet pédagogique, projets d'animation...) qui s'inscrivent et sont élaborés dans l'esprit de cette charte.

Enfin, c'est dans les actions du quotidien que se vivent les valeurs définies dans ce document. Les responsables de l'association, afin de ne pas en rester à de louables intentions, s'engagent à former les personnels, de poser concrètement les objectifs précis et bien entendu d'évaluer les actions et proposer des améliorations.

ÉDUCATION  
DE LA  
PERSONNE

HUMANISME

NATURE et  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

SOLIDARITÉ

LAÏCITÉ

## HUMANISME

*Notre association accorde une place prééminente à la personne humaine.*

Nous pensons que de cette valeur découle toutes les autres.

Nous voulons contribuer par nos actions à l'épanouissement, au développement et au bien être de chacun, enfants, jeunes et adultes.

Chacun peut et doit participer, s'impliquer dans son propre parcours de vie, dans la vie de l'association. Pour cela nous laissons une place privilégiée à la parole de chacun, nous pensons que nous devons faire fructifier les envies, les motivations et les idées de chacun.

Nous considérons que l'apprentissage du vivre ensemble par la confrontation constructive est important et possible, à tout âge.

Nous inscrivons la convivialité, c'est à dire le plaisir et le partage dans le « faire ensemble », au sein de toutes les activités de l'association.

Nous portons un intérêt particulier dans le vivre ensemble, dans l'acceptation et le respect des différences. C'est pourquoi il nous paraît important d'accueillir et de faire vivre ensemble enfants, jeunes, adultes, personnes porteuses de handicap, de milieux sociaux différents... et d'adapter notre fonctionnement à la réussite de cette mixité.

*Notre association porte les principes de l'Éducation Populaire.*

- ° En tant qu'enfant, jeune, adulte, parent : éduquer la personne au relationnel, à l'autonomie, au loisir, en prenant du plaisir, dans le respect de la diversité culturelle et sociale de tous.
- ° Favoriser la socialisation et le « vivre ensemble ».
- ° Développer l'autonomie responsable.
- ° Mettre en place des temps de loisirs dans lesquels la vie collective a une place privilégiée.
- ° Mettre l'accent sur la notion de plaisir (vacances, enrichissement personnel, ...)
- ° Promouvoir le respect mutuel, la reconnaissance de tous par tous
- ° Introduire dans nos projets le principe de citoyenneté et de coéducation .

## ÉDUCATION DE LA PERSONNE

*Notre association se veut ouverte, accueillante et partenaire*

## SOLIDARITÉ

### ACCUEIL ET CONVIVIALITÉ :

- ° Mettre en place une démarche permettant de développer l'accueil de toutes les familles sans discrimination (tarifs, échanges de services...)
- ° Avoir le souci de la participation du plus grand nombre de personnes différentes à l'ensemble des actions et des initiatives proposées.
- ° Faire en sorte que les personnes en visite, en séjour, contribuent au bon fonctionnement du centre par leur implication.

### PARTENARIAT :

- ° Favoriser la participation et/ou l'implication, principe d'échanges entre les usagers et l'association.
- ° Engager des relations professionnelles et de collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels et/ou politiques (Centres sociaux, CCAS, ASE, établissements spécialisés, élus locaux, ...), développer un bon partenariat tant associatif que politique et institutionnel...

## NATURE et DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Notre association porte un engagement fort pour son environnement.*

- ° Découvrir, respecter et reconnaître le milieu rural dans lequel se situe le centre d'accueil et de vacances (goûter, apprécier, vivre avec...).
- ° Prendre en compte l'environnement et les gens qui entourent le centre.
- ° Exploiter les richesses et la diversité que nous offre la nature dans notre quotidien.
- ° Respecter les identités culturelles et environnementales (prendre en compte les codes de la vie locale, les habitudes et modes de vie des habitants et voisins).

*Notre association est respectueuse de l'environnement et de notre planète Terre.*

Le développement durable est la notion qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement.

Le développement durable est un **mode d'organisation de la société** pour répondre le plus efficacement possible aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Aujourd'hui, cette transition vers un modèle plus durable est nécessaire pour vivre dans un monde plus équitable et préserver notre planète et ses ressources naturelles.

Ces principes sont parfois incompatibles avec la société de consommation dans laquelle nous vivons. Nous voulons prendre part, à notre échelle, à ce changement nécessaire. Nous voulons adopter, le plus possible, un fonctionnement plus respectueux de l'environnement et des êtres humains. Nous voulons participer à l'éducation, à l'éveil des consciences des enfants, des jeunes et toute personne passant par l'association.

*Notre association est respectueuse de la liberté d'opinion, de religion, dans le cadre pluraliste ( les êtres sont multiples, individuels et ne dépendent pas d'une vérité absolue)*

**Un principe de liberté et de non-discrimination qui connaît cependant des limites :**

- ° Le respect des obligations et interdictions légales, réglementaires et contractuelles,
- ° La sécurité, l'hygiène, la santé des personnes (de soi et des autres, en particulier les mineurs et les majeurs protégés),
- ° le respect par chacun des opinions, croyances, religions et cultes autres que les siens,
- ° Le refus de tout discours ou acte qui porterait atteinte à la dignité humaine et aux droits des humains,
- ° Le refus de la discrimination, voulue ou de fait, vis-à-vis de catégories de personnes se référant à des croyances non majoritaires ou non dominantes, l'interdiction du prosélytisme.
- ° La faisabilité technique et financière de l'adaptation des organisations collectives aux demandes particulières (accessibilité des lieux de culte, adaptation de l'alimentation...).

## LAÏCITÉ